

Table des matières

Mot du ministre	2
Introduction.....	3
Les principales conclusions de l'année civile 2023 sont les suivantes :.....	3
Remarque sur la qualité des données.....	4
Application de la Loi	5
Permis.....	5
Nombre de permis délivrés en 2023 selon la catégorie et l'âge	5
Nombre de permis délivrés en 2023 selon la catégorie et la localité	7
Cartes d'identité générale	9
Nombre de CIG selon le type et l'âge en 2023.....	9
Immatriculation de véhicules.....	9
Nombre d'immatriculations de véhicules en 2023 selon le type de véhicule	11
Relevés de dossier de conduite	12
Nombre de relevés produits en 2023 selon l'âge	12
Nombre de déclarations d'accident	12
Examens	14
Nombre d'examens passés en 2023 selon la catégorie et le type d'examineur	14
Transactions, revenus, délais de traitement et déclarations d'accident	15
Nombre de transactions et revenus en 2023.....	15
Délais de traitement pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité générale en 2023	15
Sécurité routière	17

Incidents routiers.....	17
Nombre d'incidents routiers en 2023 selon l'âge.....	18
Nombre d'incidents routiers en 2023 selon la localité (suite).....	19
Nombre d'incidents routiers en 2023, les causes étant classées selon l'âge	19
Nombre d'incidents routiers en 2023, les causes étant classées selon la localité.....	20
Infractions routières.....	20
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2023, selon l'âge.....	20
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2023, selon la localité	22
Points d'inaptitude.....	23
Nombre de situations nécessitant l'inscription de points d'inaptitude en 2023, selon l'âge	23
.....	23
Annexe A : Autres questions	24
Conducteurs du Nunavut à l'extérieur du territoire.....	24
Nombre d'incidents routiers.....	24
Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives.....	24
Nouveautés en matière organisationnelle.....	25

Mot du ministre

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel du gouvernement du Nunavut sur la *Loi sur la sécurité routière*. Le présent rapport a été préparé par le ministère du Développement économique et des Transports conformément aux paragraphes 328 (1 à 3) de la *Loi sur la sécurité routière* et présente les données du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les délais liés à la prestation de services se sont encore améliorés en 2023, bien que les quelques localités non encore reliées au système en ligne ont seulement connu de légères améliorations en ce qui concerne le délai de livraison de leurs documents, celles-ci continuant d'avoir des temps d'attente beaucoup plus longs que les localités qui sont déjà en ligne.

Nous avons constaté une augmentation d'environ 40 % des examens théoriques et pratiques dans tout le Nunavut, que nous attribuons à une augmentation de capacité au niveau des examinateurs et à la mise en place d'une formation structurée d'apprentissage de la conduite dans de nombreuses localités.

Nous avons aussi constaté une importante augmentation du nombre d'infractions et de sanctions administratives. Nous attribuons cette situation à une application assidue de la loi, particulièrement dans la ville d'Iqaluit.

Comme par le passé, nous tenons à remercier le personnel de première ligne qui fournit des services concernant les véhicules motorisés, que ce soit par l'intermédiaire des bureaux de la Division des véhicules motorisés ou des bureaux de liaison gouvernementaux. Nous remercions également la GRC et les agents municipaux d'application de la loi pour leur rôle essentiel dans la sécurité routière.

Cordialement,

David Akeeagok

Ministre du Développement économique et des Transports

Introduction

La *Loi sur la sécurité routière* du Nunavut établit le cadre pour la prestation sécuritaire et efficace des services liés à la sécurité routière et aux véhicules motorisés dans le territoire. Le ministère du Développement économique et des Transports est également responsable de rendre compte chaque année des objectifs énoncés dans la Loi.

Les exigences en matière de rapports sont établies à l'article 328 comme suit :

328.1. (1) Au cours des neuf premiers mois de chaque année civile, le registraire établit et présente au ministre, pour l'année civile précédente un rapport annuel comprenant les questions suivantes :

- a) l'application de la présente loi par le Gouvernement du Nunavut;*
- b) la sécurité routière au Nunavut;*
- c) toute autre question soulevée par le ministre.*

Renseignements personnels

(2) Le rapport visé au paragraphe (1) ne comprend aucun renseignement personnel au sens de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Rapport déposé

(3) Le ministre dépose devant l'Assemblée législative le rapport présenté aux termes du paragraphe (1) au cours de la première séance de l'Assemblée législative qui suit la présentation du rapport et qui offre une occasion raisonnable de le déposer.

L.Nun. 2017, ch. 28, art. 1.

À ce titre, le rapport annuel de 2023 sur la *Loi sur la sécurité routière* fournit des données sommaires, et donc aucune donnée à caractère personnel concernant la gestion globale des services liés aux véhicules motorisés et à la sécurité routière. Le rapport est divisé en deux sections principales : l'application de la Loi et la sécurité routière.

Les principales conclusions de l'année civile 2023 sont les suivantes :

- Le ministère a délivré 3 470 permis de conduire dans l'ensemble du territoire.

- 70,6 % des permis de conduire et des cartes d'identité générale ont été traités dans un délai de 30 jours ou moins.
- 94,6 % des permis de conduire et des cartes d'identité générale ont été traités en ligne et le reste (5,4 %) a été traité hors ligne.¹
- 74 % des transactions en ligne ont été traitées dans un délai de 30 jours; 1,1 % d'entre elles ont nécessité 90 jours ou plus.
- 11,8 % des transactions hors ligne ont été traitées dans un délai de 30 jours; 23,9 % d'entre elles ont nécessité 90 jours ou plus.
- Entre le personnel du GN et les examinateurs tiers, le ministère a fait passer 1 074 examens pratiques et 3 349 examens théoriques.
- Les excès de vitesse et les conduites avec facultés affaiblies représentaient respectivement 15,1 % et 56,3 % des 119 infractions routières constatées dans les limites du territoire.
- Les excès de vitesse représentaient 73 % du total des 37 infractions routières constatées à l'extérieur du territoire.
- Il y a eu 1 décès lié aux accidents de la route au Nunavut en 2023.

Remarque sur la qualité des données

Certains partenaires administratifs et d'application de la loi utilisent des techniques de collecte de données différentes. Pour ces raisons, certaines des données présentées dans le présent rapport doivent être interprétées avec prudence.

¹ Voir la section sur les nouveautés en matière organisationnelle pour connaître les définitions du traitement de documents « en ligne » et « hors ligne ».

Application de la Loi

Le ministère du Développement économique et des Transports est responsable de l'application de la *Loi sur la sécurité routière*. Cela comprend la prestation de services de délivrance de permis de conduire, de cartes d'identité générale, d'immatriculation des véhicules, d'exams de conduite ainsi que de tenue à jour des dossiers de conduite pour les titulaires de permis du Nunavut, entre autres fonctions administratives.

Permis

Le *Règlement sur les permis de conduire* du Nunavut établit sept catégories de permis à l'annexe A (paragraphe 2(1)). Les types de permis les plus couramment délivrés sont les permis de catégorie 5, qui permettent au titulaire de conduire des véhicules à passagers privés, ainsi que les permis de catégorie 7, qui permettent au titulaire de conduire n'importe quel véhicule de catégorie 5 ou 6 pendant l'apprentissage de la conduite. Le ministère fait un suivi annuel de la délivrance des permis selon l'âge, la localité et le type de véhicule; ces données ont été présentées sous forme de tableau ci-dessous.

Nombre de permis délivrés en 2023 selon la catégorie et l'âge²

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Tot al
Catégorie 1	1	4	3	4	4	5	7	5	2	5	40
Catégorie 2	0	0	6	8	6	2	5	6	1	2	36
Catégorie 3	1	16	35	43	42	28	34	32	29	22	282
Catégorie 4	0	3	11	19	16	14	11	11	9	8	102
Catégorie 5	141	234	311	321	243	203	203	169	134	185	2144
Catégorie 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie 7	171	143	133	105	87	45	42	24	14	10	774
Catégories 1 et 6	0	0	0	0	2	0	0	1	1	2	6
Catégories 2 et 6	0	1	0	0	1	1	0	0	2	1	6

²Une personne peut détenir plusieurs types de permis. Les catégories « 1 et 6 », « 2 et 6 », « 3 et 6 », « 4 et 6 » et « 5 et 6 » désignent les personnes qui ont obtenu à la fois un permis de catégorie 1 à 5 et un permis de catégorie 6 en 2022. Un permis de catégorie 6 permet à son titulaire de conduire une motocyclette.

Catégories 3 et 6	0	0	0	0	0	1	2	0	0	1	4
Catégories 4 et 6	0	1	0	0	2	2	0	1	1	0	7
Catégories 5 et 6	1	0	6	7	10	7	9	7	7	15	69

Nombre de permis délivrés en 2023 selon la catégorie et la localité³

	Cat égo rie 1	Cat égo rie 2	Cat égo rie 3	Cat égo rie 4	Cat égo rie 5	Cat égo rie 6	Cat égo rie 7	Catég ories 1 et 6	Catég ories 2 et 6	Catég ories 3 et 6	Catég ories 4 et 6	Catég ories 5 et 6
Arctic Bay	0	0	7	0	20	0	20	0	0	0	0	0
Arviat	0	3	35	2	74	0	24	0	0	0	0	0
Baker Lake	7	0	13	1	72	0	18	0	0	0	0	0
Camb ridge Bay	0	0	7	1	53	0	14	0	0	0	0	2
Chest erfield Inlet	1	0	6	0	17	0	13	0	0	0	0	0
Clyde River	0	0	9	0	26	0	29	0	0	0	0	0
Coral Harbo ur	0	3	14	0	24	0	17	0	0	0	0	0
Gjoa Haven	0	3	26	4	150	0	49	0	0	0	0	1
Grise Fiord	0	0	3	0	8	0	4	0	0	0	0	0
Iglooli k	1	0	4	0	46	0	37	0	0	0	0	0
Iqaluit	10	8	45	81	105 0	0	320	4	5	4	6	61
Kimmi rut	0	0	8	1	12	0	11	0	0	0	0	0
Kinng ait	0	0	4	1	32	0	4	0	0	0	0	1
Kugaa ruk	0	2	4	0	21	0	21	0	0	0	0	0
Kuglu ktuk	0	0	13	0	44	0	14	0	0	0	0	0
Nauja at	0	0	3	0	29	0	20	0	0	0	0	0
Pangn irtung	0	0	9	1	29	0	5	0	0	0	0	0
Pond Inlet	0	1	14	0	35	0	16	0	0	0	0	1
Qikiqt arjuaq	0	0	14	0	23	0	0	0	0	0	0	0

³Une personne peut détenir plusieurs types de permis. Les catégories « 1 et 6 », « 2 et 6 », « 3 et 6 », « 4 et 6 » et « 5 et 6 » désignent les personnes qui ont obtenu à la fois un permis de catégorie 1 à 5 et un permis de catégorie 6 en 2022. Un permis de catégorie 6 permet à son titulaire de conduire une motocyclette.

Rankin Inlet	20	14	21	9	319	0	90	2	1	0	1	3
Resolute Bay	1	0	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Sanikiluaq	0	0	2	0	12	0	8	0	0	0	0	0
Sanirajak	0	1	4	0	11	0	19	0	0	0	0	0
Taloyoak	0	1	6	0	25	0	13	0	0	0	0	0
Whale Cove	0	0	10	1	10	0	8	0	0	0	0	0
Total	40	36	282	102	2144	0	774	6	6	4	7	69

Cartes d'identité générale

Les cartes d'identité générale (CIG) sont couramment utilisées comme pièce d'identité avec photo pour les voyages en avion au lieu d'un passeport ou d'un permis de conduire. La partie VIII.1 de la *Loi sur la sécurité routière* traite des CIG et l'article 307.1 de la Loi stipule que le registraire peut délivrer des CIG.

Nombre de CIG selon le type et l'âge en 2023

	Nouvelle	Renouvelée	Remplacée
< 15	450	0	6
15 à 19	754	6	11
20 à 24	589	8	17
25 à 29	477	5	14
30 à 34	404	7	14
35 à 39	325	6	6
40 à 44	281	4	5
45 à 49	237	9	4
50 à 54	236	2	6
55 à 59	241	3	5
60 et +	437	5	5
Total	4431	55	93

Immatriculation de véhicules

Les articles 5 à 30 de la *Loi sur la sécurité routière* traitent des exigences en matière d'immatriculation des véhicules au Nunavut. En général, pour qu'une personne puisse conduire un véhicule au Nunavut, le véhicule doit être immatriculé (par. 5 (a) et b)).

Nombre d'immatriculations de véhicules en 2023 selon le type de véhicule

	Nouvelle	Renouvelée	Dupliquée
Véhicule tout-terrain	122	555	30
Remorques — tous les types	12	18	1
Remorque commerciale	11	140	4
Véhicule commercial de 4 501 kg et plus	63	301	2
Véhicule commercial de moins de 4 500 kg	161	984	29
Construction	29	269	6
VTT des Forces	0	0	0
VTT du gouvernement	8	75	0
Véhicule de construction du gouvernement	14	109	1
Remorque du gouvernement	4	24	0
Véhicule gouvernemental	158	905	7
Motocyclette	6	44	2
Autocaravane de catégorie A	1	1	0
Autocaravane de catégorie B	0	0	0
Autocaravane de catégorie C	0	1	0
Aucune plaque d'immatriculation	12	7	4
Véhicule à passagers — privé	215	1687	71
Véhicule de fonction publique de 4 501 kg et plus	0	13	1
Véhicule de fonction publique de moins de 4 500 kg	10	37	5
Véhicule de location	25	115	2
Autobus scolaire	3	17	0
Véhicule de société de moins de 4 500 kg	4	14	0
Total	858	5316	165

Relevés de dossier de conduite

Un relevé de dossier de conduite est l'historique de conduite d'une personne et comprend des renseignements comme les rapports d'accident. Le paragraphe 3(1) du *Règlement sur les points d'inaptitude en matière de permis de conduire* stipule que le registraire des véhicules motorisés⁴ doit tenir un dossier de conduite pour chaque conducteur auquel il délivre un permis de conduire. Les Nunavoises et Nunavois peuvent demander une copie de leur relevé de dossier de conduite en se rendant à un bureau de la Division des véhicules motorisés dans certaines localités. Dans toutes les autres localités, les Nunavummiuts peuvent demander leur relevé de dossier de conduite au bureau de liaison municipal ou au bureau de liaison gouvernemental local. Un relevé de dossier de conduite du Nunavut coûte actuellement 15,00 \$.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, 1 223 relevés ont été produits en 2023. Bien que la différence soit marginale, les groupes d'âge de 30 à 34 ans et de 35 à 39 ans ont présenté la plus grande part de demandes.

Nombre de relevés produits en 2023 selon l'âge

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
Relevés produits selon l'âge du conducteur	24	97	149	188	164	152	107	117	92	133	1223

Nombre de déclarations d'accident

En 2023, 82 déclarations d'accident ont été enregistrées. De ces 82 déclarations, aucune n'a été imprimée sur demande.

⁴ Le registraire des véhicules automobiles est nommé en vertu du paragraphe 315(1) de la *Loi sur la sécurité routière*. Les attributions du registraire sont indiquées aux paragraphes 316((2) et (3)) de la Loi.

Examens

L'article 68 de la *Loi sur la sécurité routière* stipule que les personnes, comme les nouveaux conducteurs ou les conducteurs qui souhaitent mettre à niveau leur permis, doivent réussir les examens de conduite théoriques et pratiques applicables. Les examinateurs sont nommés en vertu du paragraphe 319(1) de la *Loi sur la sécurité routière* et comprennent le personnel de la Division des véhicules motorisés ainsi que des examinateurs tiers.

Comme l'indique le tableau suivant, 1 074 examens pratiques et 3 349 examens théoriques ont été passés en 2023. Le personnel de la Division des véhicules motorisés (DVM) a fait passer 88,7 % de ces examens, alors que les examinateurs tiers ont fait passer les 11,3 % restants.

Nombre d'examens passés en 2023 selon la catégorie et le type d'examineur⁵

			Catégorie	A	F	Total						
			1	2	3	4	5	6	7	S	P	
Nunavut	Personnel de la DVM	Théorique	40	51	285	150	221	56	1885	22	187	2897
		Pratique	13	19	108	54	664	22	0	19	128	1027
	Tiers	Théorique	0	0	40	0	17	0	374	0	21	452
		Pratique	0	0	1	0	45	1	0	0	0	47

⁵ Examens pratiques pour les catégories 1 à 6 (la catégorie 7 ne s'applique pas, car elle n'a pas d'examen pratique). « AS » indique l'autorisation pour les autobus scolaires et « FP » indique l'autorisation pour les freins pneumatiques.

Transactions, revenus, délais de traitement et déclarations d'accident

Le système d'information sur les véhicules automobiles est notamment utilisé pour recueillir et stocker le nombre de transactions et les revenus liés aux permis de conduire (PC), aux cartes d'identité générale (CIG), aux immatriculations et aux examens. La Division des véhicules motorisés enregistre les délais de traitement des permis de conduire et des cartes d'identité générale. De plus, la Division enregistre le nombre de déclarations d'accident soumises et imprimées.

Nombre de transactions et revenus en 2023⁶

		PC	CIG	Immatriculations	Examens
Nunavut	Nombre de transactions	5 832	7 290	16 582	10 170
	Revenus (\$)	191 805	0	808 413	100 090

Délais de traitement pour l'obtention d'un permis de conduire ou d'une carte d'identité générale en 2023⁷

		0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Demandes au total
Arctic Bay	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	124	55	9	0	188
Arviat	Hors ligne	57	172	94	40	363
	En ligne	147	14	2	1	164
Baker Lake	Hors ligne	0	0	1	0	1
	En ligne	339	32	1	3	375
Cambridge Bay	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	164	108	25	6	303

⁶ Les examens comprennent, en tout, un examen écrit (théorique) pour chaque catégorie, un examen sur les panneaux de signalisation, un examen de la vue, un ou plusieurs examens sur route, des qualifications relatives au freinage pneumatique, etc.

⁷ La mention « en ligne » indique que les demandes ont été traitées au moyen d'une connexion Internet entre la localité et l'administration régionale (Iqaluit, Rankin Inlet ou Gjoa Haven). La mention « hors ligne » indique que la demande a été adressée à l'administration régionale et envoyée par la poste à partir de la localité où la demande a été présentée.

Chesterfield Inlet	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	93	7	1	0	101
Clyde River	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	129	97	28	2	256
Coral Harbour	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	189	27	0	0	216
Gjoa Haven	Hors ligne	1	2	1	0	4
	En ligne	198	152	7	3	360
Grise Fiord	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	43	7	0	0	50
Igloolik	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	245	120	73	8	446
Iqaluit	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	2550	428	27	1	3006
Kimmirut	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	59	23	10	4	96
Kinngait	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	192	70	26	5	293
Kugaaruk	Hors ligne	0	6	39	77	122
	En ligne	65	5	0	1	71
Kugluktuk	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	126	124	50	4	304
Naujaat	Hors ligne	0	1	0	0	1
	En ligne	187	62	4	0	253
Pangnirtung	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	126	92	84	13	315
Pond Inlet	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	186	71	20	17	294
Qikiqtarjuaq	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	105	23	29	3	160
Rankin Inlet	Hors ligne	0	1	0	0	1

	En ligne	741	6	0	0	747
Resolute Bay	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	47	7	0	0	54
Sanikiluaq	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	91	41	1	0	133
Sanirajak	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	65	49	31	26	171
Taloyoak	Hors ligne	0	0	0	1	1
	En ligne	94	52	42	2	190
Whale Cove	Hors ligne	0	0	0	0	0
	En ligne	81	10	0	0	91
Totaux	Hors ligne	58	182	135	118	493
	En ligne	6386	1682	470	99	8637

Sécurité routière

Le ministère du Développement économique et des Transports est responsable de certains éléments de la sécurité routière conformément à la *Loi sur la sécurité routière*. Cette obligation comprend l'enregistrement de renseignements liés aux incidents routiers et aux infractions ainsi que l'utilisation d'un système fondé sur les points pour suspendre ou annuler des permis de conduire.

Incidents routiers⁸

Les paragraphes 261 a) à d) de la *Loi sur la sécurité routière* définissent les incidents devant être déclarés comme suit :

... un incident survenant sur une route ou à côté de celle-ci, impliquant un véhicule et qui entraîne...

⁸ Les données dans cette section doivent être interprétées avec prudence. Les rapports incohérents ou incomplets de partenaires peuvent entraîner des sous-estimations, des surestimations et des écarts entre les totaux des tableaux.

- a) des lésions à une personne ou le décès d'une personne;
- b) une collision avec un véhicule laissé sans surveillance qui cause des dommages visibles à ce véhicule;
- c) une collision avec un objet inanimé ou avec un animal lorsque le conducteur croit, ou devrait croire, pour des motifs raisonnables qu'il peut exister un danger pour la population;
- d) une collision avec un animal lorsque le conducteur croit, ou devrait croire, pour des motifs raisonnables que l'animal a un propriétaire.

L.Nun. 2017, ch. 20, art. 36.

Nombre d'incidents routiers en 2023 selon l'âge⁹

	<1 5	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Tot al
Blessu re	0	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	5
Autre	1	4	3	3	7	1	2	2	3	3	3	32
Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1

⁹ « Autre » fait référence aux personnes impliquées dans un accident, mais qui n'ont pas subi de blessures déclarées. En raison de limitations liées aux données, ce tableau n'a pas pu être ventilé géographiquement. Il comprend toutes les données disponibles sur les incidents routiers impliquant des conducteurs du Nunavut, peu importe où ils se trouvent au Canada.

Nombre d'incidents routiers en 2023 selon la localité (suite)

	Blessure	Autre	Décès
Arctic Bay	0	0	0
Arviat	0	0	0
Baker Lake	0	0	0
Cambridge Bay	0	3	0
Chesterfield Inlet	0	0	0
Clyde River	2	0	0
Coral Harbour	0	0	0
Gjoa Haven	1	5	1
Grise Fiord	0	0	0
Igloolik	0	0	0
Iqaluit	2	3	0
Kimmirut	0	0	0
Kinngait	0	0	0
Kugaaruk	0	0	0
Kugluktuk	0	0	0
Nauyasat	0	0	0
Pangnirtung	1	4	0
Pond Inlet	5	1	0
Qikiqtarjuaq	3	0	0
Rankin Inlet	5	4	0
Resolute Bay	1	0	0
Sanikiluaq	0	0	0
Sanirajak	0	0	0
Taloyoak	2	1	0
Whale Cove	0	0	0
Total	22	21	1

Nombre d'incidents routiers en 2023, les causes étant classées selon l'âge

En 2023, les rapports d'incident n'étaient souvent pas remplis ou l'information fournie ne correspondait pas à celle de la Base nationale de données sur les collisions 2 (BNDC2). Par conséquent, ces données peu fiables ne sont pas présentées dans le présent rapport. Les rapports ultérieurs s'efforceront d'inclure ces données.

Nombre d'incidents routiers en 2023, les causes étant classées selon la localité

En 2023, les rapports d'incident étaient souvent sans contenu ou l'information fournie ne correspondait pas à celle de la BNDC2. Par conséquent, ces données peu fiables ne sont pas présentées dans le présent rapport. Les rapports ultérieurs s'efforceront d'inclure ces données.

Infractions routières¹⁰

L'article 336 de la *Loi sur la sécurité routière* stipule que quiconque enfreint la loi ou les règlements commet une infraction et encourt, sur déclaration sommaire de culpabilité, la peine prévue dans la loi.

Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2023, selon l'âge¹¹

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
CFA	10	12	12	14	2	8	6	3	0	0	67
Suspension immédiate — 24 heures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suspension immédiate — 30 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suspension immédiate — 90 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sans permis	0	1	2	0	2	3	0	1	1	1	11
Non immatriculé	4	4	5	5	6	11	3	1	4	0	43
Non assuré	3	1	1	5	4	4	0	1	0	1	20
Excès de vitesse	3	1	3	8	9	6	6	3	1	5	45
Conduite inattentive	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Toutes les autres	5	4	9	26	16	16	12	17	9	11	125

¹⁰ Les données dans cette section doivent être interprétées avec prudence. Les rapports incohérents ou incomplets de partenaires peuvent entraîner des sous-estimations, des surestimations et des écarts entre les totaux des tableaux.

¹¹ En raison de limitations liées aux données, ce tableau n'a pas pu être ventilé géographiquement. Il comprend toutes les données disponibles sur les incidents routiers impliquant des conducteurs du Nunavut, peu importe où ils se trouvent au Canada.

Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives en 2023, selon la localité

	CFA	Suspension immédiate — 24 heures	Suspension immédiate — 30 jours	Suspension immédiate — 90 jours	Sans permis	Non immatriculé	Non assuré	Excès de vitesse	Conduite inattentive	Toutes les autres
Arctic Bay	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Arviat	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Baker Lake	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cambridge Bay	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chesterfield Inlet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clyde River	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coral Harbour	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gjoa Haven	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Grise Fiord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Igloolik	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Iqaluit	55	0	0	0	9	43	18	18	0	116
Kimmirut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kinngait	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kugaaruk	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kugluktuk	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Naujaat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pangnirtung	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pond Inlet	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Qikiqtarjuaq	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rankin Inlet	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Resolute Bay	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sanikiluaq	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sanirajak	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taloyoak	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Whale Cove	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	67	0	0	0	9	43	18	18	0	119

Points d'inaptitude

Le paragraphe 3(2) du *Règlement sur les points d'inaptitude en matière de permis de conduire* stipule que le registraire doit inscrire les points d'inaptitude au dossier du conducteur lorsqu'il prend connaissance de sa déclaration de culpabilité. L'annexe du Règlement fournit une liste des infractions et le nombre de points d'inaptitude qu'elles représentent.

Les paragraphes 5 (1 à 3) du Règlement précisent que lorsqu'un conducteur a accumulé 12 points d'inaptitude ou plus, le registraire doit lui remettre une lettre d'avertissement et organiser un entretien téléphonique ou une entrevue personnelle entre le conducteur et un examinateur ou un agent de contrôle des permis de conduire. Si le conducteur n'assiste pas à l'entrevue, le registraire peut suspendre son permis de conduire et lui interdire de conduire un véhicule automobile jusqu'à ce qu'il assiste à l'entrevue.

Lorsqu'un conducteur a accumulé 15 points d'inaptitude ou plus, le registraire suspend le permis de conduire du conducteur et lui interdit de conduire un véhicule automobile pour une période d'un mois.

Nombre de situations nécessitant l'inscription de points d'inaptitude en 2023, selon l'âge

	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 et +	Total
Suspension de permis de conduire	6	7	3	7	2	7	4	3	1	1	41

Annexe A : Autres questions

Conducteurs du Nunavut à l'extérieur du territoire

Les tableaux ci-dessous résument les données disponibles sur les incidents routiers, les infractions routières et les sanctions administratives impliquant des résidents du Nunavut conduisant à l'extérieur du territoire.

Nombre d'incidents routiers

	Blessure	Autre	Décès
À l'extérieur du Nunavut	0	0	0

Nombre d'infractions routières et de sanctions administratives

	À l'extérieur du Nunavut
CFA	1
Suspension immédiate — 24 heures	0
Suspension immédiate — 30 jours	0
Suspension immédiate — 90 jours	0
Sans permis	0
Non immatriculé	0
Non assuré	2
Excès de vitesse	27
Conduite inattentive	1
Toutes les autres	6

Nouveautés en matière organisationnelle

La mention « en ligne » indique que les demandes ont été traitées au moyen d'une connexion Internet entre la localité et l'administration régionale (Iqaluit, Rankin Inlet ou Gjoa Haven). La mention « hors ligne » indique que la demande a été adressée à l'administration régionale et envoyée par la poste à partir de la localité où la demande a été présentée.

À la fin de 2019, le ministère a lancé un projet pilote à Taloyoak pour associer les bureaux de liaison du gouvernement aux bureaux de la DVM afin de simplifier le traitement des permis de conduire et d'autres services. Ainsi, ces localités « hors ligne » deviennent « en ligne » lorsqu'elles utilisent le réseau informatique central du GN pour relier directement les bureaux de liaison gouvernementaux au système d'information sur les véhicules automobiles (SIVM).

Le processus de relier d'autres localités au SIVM s'est poursuivi tout au long de 2023 et, à la fin de l'année, seul Kugaaruk était toujours « hors ligne ».

Le ministère s'est efforcé d'augmenter le nombre d'examineurs de conduite disponibles, notamment en concluant des ententes avec les municipalités pour qu'elles effectuent des examens de conduite non commerciaux.

Les travaux se poursuivent en vue d'établir l'administration centrale de la Division des véhicules motorisés à Rankin Inlet, en plus d'instaurer des activités régionales à Gjoa Haven et à Iqaluit pour assurer le soutien des clients et des bureaux de liaison gouvernementaux de ces localités.